

N°DCS2024_03_012

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 28
 (32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 001-250102431-20240306-DCS_2024_03_012-BF



DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 06 mars 2024

Date de Convocation : 23 février 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD		X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X		Marcial LOISY	Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Marcial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Fabien RELAVE
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND	X				Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE		X		Pascal MANGUELIN	Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI	X				Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
Philippe POTTIER		X		Baptiste DAUJAT	Hubert SINARDET		X		
Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		Richard BOACHON
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET	X		Michel DUBOST
	Julien FARGEOT	X				Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD	X				Joël MONIER	X		Guillaume AGATY
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL	X		Francis BOURGEOIS
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Dominique MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi six mars, à vingt heures se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont-de-Veyle BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Adoption du Budget Primitif 2024 (Crédit de Report BP inclus)

EXPOSE

Extrait du Budget Primitif (BP) dans les tableaux annexés :

- BP 2024 : section de fonctionnement ;
- BP 2024 : section d'investissement.

Le Président précise que le BP 2024 (CRBP inclus) sera voté par nature :

- Assorti d'une présentation croisée par fonction ;
- Au niveau du chapitre en section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre en section d'investissement :
 - Avec les chapitres obligatoires correspondant aux chapitres ordinaires (16,20,21,23...) et aux chapitres opérations pour comptes de tiers ;
 - Avec les chapitres facultatifs opérations d'équipement.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2312-1, L.2312-2 et L.2312-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°DCS2022_10_383 adoptant la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 01.01.2023 ;

Vu la délibération n°DCS2022_10_384 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 21 février 2024 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget permettant à l'assemblée délibérante d'en saisir les différents enjeux du SMVV ;

Considérant la stratégie pluriannuelle à échéance 2030 négocié avec les EPCI adhérentes conduisant aux différentes orientations budgétaires ;

Considérant les Crédits de Report correspondant aux Restes à Réaliser 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2024 (CRBP inclus) tels que présenté sur la base des documents annexés qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	750 941.44 €	750 941.44 €
Section d'investissement	872 505.07 €	872 505.07 €

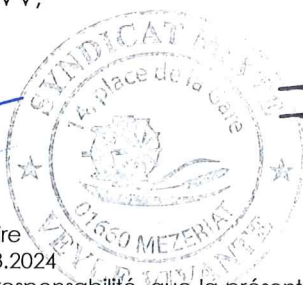
AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Fait et délibéré à Pont-de-Veyle, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT


Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 08.03.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publié-4e et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.